

MESSAGE N° 37 8 octobre 2007
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi
d'un crédit d'engagement en vue du
réaménagement des bâtiments et des nouvelles
constructions du Collège de Gambach

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 58 155 000 francs pour le réaménagement des bâtiments et les nouvelles constructions du Collège de Gambach, à Fribourg.

Ce message comprend les points suivants:

1. INTRODUCTION

1.1 Historique

1.2 Effectifs dans les collèges de la ville de Fribourg

1.3 Concours d'architecture et achat de la propriété

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Situation

2.2 Projet

2.3 Conception des bâtiments

2.4 Concept énergétique et technique

3. ESTIMATION DES COÛTS ET FINANCEMENT

3.1 Devis pour le réaménagement et les nouvelles constructions

3.2 Conséquences sur les coûts de fonctionnement

3.3 Coûts totaux

4. CALENDRIER

5. REFERENDUM

6. CONCLUSIONS

1. INTRODUCTION

1.1 Historique

Le Collège de Gambach est issu de l'Ecole Supérieure de commerce pour jeunes filles, fondée en 1905 par la Congrégation des Sœurs Ursulines. C'est actuellement un établissement secondaire du 2^e degré, mixte et bilingue, placé sous l'autorité de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Il comporte deux sections linguistiques offrant trois voies d'études: un gymnase, une école de commerce (avec maturité professionnelle) et une formation d'assistant/e en gestion et en administration (AsGA).

Le bâtiment principal a été construit par les Sœurs Ursulines entre 1912 et 1914 sur le site de Gambach, le terrain de 11 000 m² ayant été acheté à la commune de Fribourg. Ce bâtiment, inauguré en 1914, abritait alors des classes pour une centaine d'élèves, les logements pour les sœurs et l'internat des élèves, ainsi qu'une chapelle.

A partir de 1955, l'École supérieure de commerce pour les jeunes filles connut un grand développement. De gros travaux d'agrandissements sont entrepris entre 1962 et 1964 pour ériger successivement, et en bordure du bâtiment principal, une chapelle, un bâtiment de logement et

de chambres d'internat, ainsi qu'un édifice comprenant une salle de sport et une aula. Dès lors, le bâtiment principal est réservé aux salles de classe et à l'enseignement.

En 1977 l'Etat, par mesure de clarté, unifie les appellations: désormais l'école devient l'un des quatre «Collèges» cantonaux ou établissement réservé aux études secondaires du 2^e degré. L'année suivante des garçons y sont admis pour la première fois, dans la section diplôme. Une nouvelle augmentation des effectifs oblige à louer des salles de classes à l'École libre publique (ELP), située quelques mètres en contrebas de la propriété, sur l'avenue Jean-Gambach.

Un pavillon en bois triple datant du début des années 80 a été implanté en bordure de la propriété: il appartient à l'Etat.

En date du 2 février 2005, le Grand Conseil fribourgeois a accepté le décret relatif à l'acquisition de la propriété du Collège de Gambach et à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue d'un réaménagement des bâtiments et d'une nouvelle construction. L'achat de la propriété est conditionné à l'octroi d'un permis de construire pour les nouvelles constructions et l'approbation du projet.

1.2 Effectifs dans les collèges de la ville de Fribourg

Les prévisions établies par le Service cantonal de la statistique, annonçant une augmentation des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire du 2^e degré, sont actuellement confirmées par les faits. Le fléchissement attendu à partir de 2008 risque d'être largement compensé par l'effet de la migration de la population en direction du canton de Fribourg.

Le Collège de Gambach, dans sa situation actuelle, a atteint la limite supérieure du nombre de classes et d'élèves en 1999 déjà: 650 élèves répartis sur 33 classes; l'effectif moyen est de 19,7 élèves par classe. La majeure partie des locaux ne permet pas l'accueil de plus de 20 élèves par classe.

Jusqu'en 2004, les effectifs ont graduellement augmenté dans les autres collèges de la ville de Fribourg: au Collège St-Michel le nombre d'élèves a passé de 1150 en l'an 2000 à 1250 en 2004, au Collège Ste-Croix, l'effectif a passé de 860 à 930 élèves. La rentrée 2005 est marquée par un léger retrait des effectifs dû à l'ouverture des classes du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne. L'ouverture du GYB a permis de limiter l'accroissement du nombre d'élèves des collèges situés en ville de Fribourg, mais non de le stopper. Dès l'automne suivant, la croissance a repris et à la rentrée 2008, on dénombre 1288 (+61) élèves au Collège St-Michel et 980 (+24) au Collège Ste-Croix. Ces deux établissements souffrent de ce surcroît d'élèves (salles spéciales suroccupées, manque d'espaces de dégagement et de salles d'étude, forte densité d'élèves dans les couloirs ou à la cafeteria, etc.).

L'accroissement est dû notamment à une augmentation sensible du nombre des élèves alémaniques dans les collèges de Fribourg, qui ont passé de 898 en l'an 2000 à 1115 en 2006, soit une augmentation de 19,47% (contre 7% pour l'effectif total).

Le nouveau collège de Gambach permettra d'accueillir 850 élèves. Le nombre d'enseignants devrait atteindre 120 personnes, représentant 80 équivalents plein temps (EPT). La réaffectation des espaces à disposition dans le bâtiment principal et l'aménagement de locaux moder-

nes et bien équipés permettront de bien absorber la croissance des effectifs et d'assurer une vie scolaire conforme aux principes pédagogiques actuels.

1.3 Concours d'architecture et achat de la propriété

En date du 2 février 2004, le Grand Conseil a adopté le décret relatif à l'acquisition de la propriété du Collège de Gambach et à l'octroi d'un crédit d'étude en vue d'un réaménagement des bâtiments et d'une nouvelle construction.

Grâce au crédit d'étude un concours d'architecture a été organisé en 2005, conjointement par le Service des bâtiments et la DICS, dont le projet lauréat a été élaboré par le bureau d'architecture Aeby-Aumann-Emery, architectes Sàrl, de Fribourg.

En 2006, ce bureau d'architecture a reçu du Conseil d'Etat le mandat d'élaborer un projet détaillé du nouveau Collège de Gambach à partir duquel un devis des coûts de réaménagement et de construction puisse être calculé. C'est sur la base de ce devis qu'est fondée la demande pour l'ouverture d'un crédit d'engagement auprès du Grand Conseil.

La mise à l'enquête publique du projet détaillé du nouveau Collège de Gambach a été publiée dans la *Feuille officielle* du vendredi 16 mars 2007. De plus, une demande de dérogation aux distances entre bâtiments projetés a été publiée dans la *Feuille officielle* du 4 mai 2007. Au terme du délai légal des deux mises à l'enquête, aucune opposition n'a été déposée. Le permis de construire a été délivré en date du 4 octobre 2007.

L'acquisition de la propriété et des bâtiments a été négociée pour le montant de 9 300 000 francs avec la Congrégation des Sœurs Ursulines. Un crédit de 10 millions de francs figurant au budget 2007 permettra de réaliser cette transaction. Mais celle-ci ne pourra être effectuée que si le crédit de construction demandé dans le présent message est accepté en votation populaire.

Au vu de l'évolution du dossier, le Conseil d'Etat propose donc maintenant au Grand Conseil d'accepter le projet de décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement, afin de poursuivre les travaux de réaménagements et de nouvelles constructions du Collège de Gambach selon le calendrier prévu.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Situation

Le site de Gambach

Le quartier de Gambach se caractérise principalement par de grandes villas de style «Heimatstil» implantées le long des avenues de Gambach et du Moléson, ainsi que de la rue des Ecoles. Ces villas sont entourées de jardins à la végétation luxuriante, qui contribuent également à l'identité du quartier. Quelques écoles ponctuent ce tissu urbain, en particuliers le Cycle d'Orientalisation de Jolimont, l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD), l'Ecole libre publique (ELP) et le Collège de Gambach. Ce dernier se trouve en limite nord-est du quartier, à proximité du centre-ville et de la gare.

Différentes bâtisses occupent aujourd'hui le terrain du collège de Gambach:

- le bâtiment principal ou ancien collège, construit en 1912, abritant les salles de classes, les salles de sciences, l'administration et la bibliothèque;
- les bâtiments construits en 1962: l'aula et la salle de sport, l'internat et la chapelle;
- les pavillons, dont l'un abrite 3 salles de classe et l'autre un dépôt pour l'entretien du jardin.

Le jardin est un élément fondamental de l'identité du lieu et de «l'esprit de Gambach». Son arborisation et sa verdure offrent une zone de détente appréciée par les enseignants et les élèves du collège.

Les démolitions

L'augmentation des effectifs et la volonté de regrouper l'ensemble des élèves sur le même site impliquent une augmentation importante des surfaces utiles. Les conclusions de l'étude de faisabilité de décembre 2001 démontrent la difficulté, voire l'impossibilité, de conserver les constructions des années 60 et les pavillons. En effet, les dimensions des locaux et les structures de ces bâtiments ne permettent pas une adaptation adéquate répondant aux besoins futurs. De plus, la taille du programme est importante par rapport à la place disponible restreinte du terrain. Seul l'ancien collège de 1912 sera donc maintenu et transformé.

La chapelle construite en 1962 renferme un vitrail de valeur réalisé par l'artiste Yoki. Le maintien de cette chapelle dans le projet du nouveau collège n'est pas possible. C'est pourquoi, avec l'assentiment de son auteur, ce vitrail sera démonté puis réinstallé, avec une nouvelle composition, dans le futur espace de recueillement prévu dans l'ancien collège.

2.2 Projet

Description

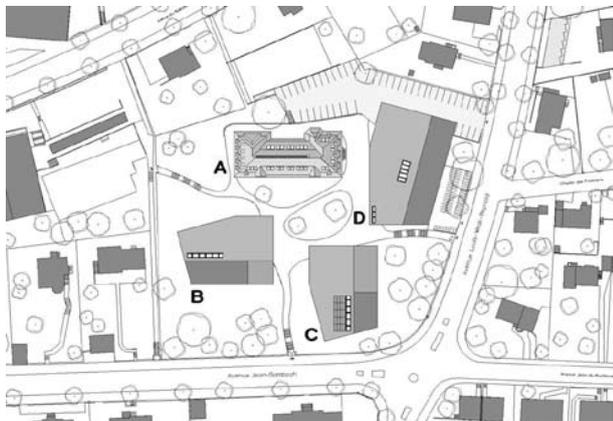
Par son implantation et sa volumétrie, le projet reprend les caractéristiques principales du quartier. Le projet est composé de trois nouveaux volumes indépendants (bâtiments B, C et D), à l'image des grandes villas du quartier. Ces bâtiments créent une nouvelle composition avec l'ancien collège de 1912 (Bâtiment A) et reprennent les alignements des villas le long des avenues Jean-Gambach et Louis-Weck-Reynold. Leur disposition crée des espaces différenciés sur lesquels s'orientent les salles de classes et les couloirs. Les entrées des bâtiments s'ouvrent sur l'espace central, accessible depuis tous les côtés du terrain.

Le gabarit des nouveaux volumes maintient l'ancien collège dans sa position dominante. Les toitures en pentes réinterprètent le langage des toitures et des lucarnes des villas environnantes. En plan, les faces extérieures en biais permettent un dégagement des salles de classe sur les espaces extérieurs, en évitant les vis-à-vis. Les façades percées de grandes ouvertures sont enduites d'un crépi rappelant l'ancien collège. Les cadres de fenêtres et la dimension des ouvertures reflètent la fonction publique du bâtiment et soulignent l'aspect contemporain des façades, en dialogue avec l'ancien collège. Le maintien du jardin avec sa vocation de zone de détente constitue la base du concept des aménagements extérieurs. Les espaces seront arborisés avec des essences d'arbres locales et les zones vertes laissées libres d'accès aux utilisateurs.

Le parking situé au nord-ouest est réaménagé pour un total de 41 places de parc. Le parking deux roues se si-

tue du côté de l'avenue Louis-Weck-Reynold. Le terrain de sport extérieur reprendra les dimensions actuelles du terrain.

Les plans généraux des bâtiments figurent en annexe de ce message.



Programme des locaux

Le programme général des locaux se répartit entre les bâtiments comme suit:

- bâtiment A (ancien collège): secrétariat, bureaux administratifs, locaux des enseignants, accueil et médiation scolaire, espace de recueillement, salles d'informatique et d'arts visuels;
- bâtiments B et C: salles d'enseignement général, salles de groupe, salle de sport de 16 x 28 m (une salle par bâtiment) et ses annexes. Un tunnel de liaison relie les deux bâtiments au niveau des vestiaires-douches. Les halles ont un éclairage naturel, des fenêtres sont prévues sur la face longitudinale, en hauteur.
- bâtiment D: aula de 350 places assises, foyer, mensa et office, bibliothèque médiathèque, salles des sciences expérimentales, de géographie et de musique.

Le programme des locaux a été approuvé par le Conseil d'Etat avant le concours: il est respecté dans le projet présenté, sauf quelques différences de surfaces dues au développement du projet.

Seuls deux ajouts relatifs aux installations sportives ont été acceptés, soit un passage souterrain reliant les deux halles de sport (situées dans deux bâtiments séparés) et le réaménagement du terrain de sport externe, qui a pu être conservé dans le projet.

L'exploitation de la mensa a fait l'objet d'une étude comparative. Le choix retenu prévoit la production centralisée des repas hors site. La cuisine prévue est donc une cuisine de régénération mais comprend également une laverie et les chambres froides liées à ce type d'exploitation.

Les locaux sanitaires, techniques, de dépôts et d'entretien sont répartis entre les quatre bâtiments.

Le détail du programme des locaux figure en annexe de ce message.

2.2 Conception des bâtiments

Structure porteuse

La structure de l'ancien collège est conservée. Des sondages permettent d'estimer que la structure des planchers et de la toiture est saine. Des interventions ponctuelles sont toutefois prévues.

La structure porteuse (murs, dalles, piliers) des nouveaux bâtiments est conçue en béton armé coulé sur place, du fait des grandes portées comme des contraintes statiques et parasismiques. Les sommiers des deux salles de sport seront exécutés en béton armé précontraint.

La nature du sol a fait l'objet de sondages géotechniques, dont il a été tenu compte pour le calcul des terrassements et des structures.

Enveloppe des bâtiments

Le projet de transformation de l'ancien collège a fait l'objet d'une consultation auprès du Service des transports et de l'énergie ainsi que celui des biens culturels: il ne devra pas répondre au standard Minergie du fait du bon état de son enveloppe et de sa structure. Toutefois, les embrasures de fenêtres ainsi que les deux niveaux supérieurs en toiture seront isolés thermiquement. Les fenêtres existantes seront remplacées par de nouvelles fenêtres isolantes et équipées de protections solaires. En toiture, des vitrages avec protections solaires sont prévus pour assurer un éclairage zénithal aux salles d'arts visuels. Les interventions respecteront les caractéristiques et l'aspect du bâtiment existant.

L'enveloppe des nouveaux bâtiments répond aux exigences Minergie en terme d'isolation thermique et de physique du bâtiment. Les murs porteurs sont composés d'un mur en béton armé extérieur crépis et d'une isolation avec doublage côté intérieur. Les cadres de fenêtres seront exécutés avec des cadres isolants de type bois-métal. La couverture des toitures sera exécutée en placage métallique et des capteurs solaires seront intégrés au pan du toit (bâtiment C) dont la pente pourra en diminuer l'impact visuel.

Revêtements intérieurs

Les types de revêtements intérieurs du bâtiment existant seront repris:

- du grès dans les couloirs, du parquet pour les bureaux et les salles de travail;
- des parois gypsées et peintes pour les murs et les plafonds.

Dans les bureaux, des armoires murales en menuiserie permettront d'intégrer la distribution technique et de réduire les adaptations dans la structure existante.

Dans les nouveaux bâtiments, les couloirs seront exécutés avec des sols sans joints de type minéral et les salles de classes, l'aula et la salle de musique en parquet. Au niveau des salles de sport, des sols en PU (polyuréthane) sont prévus pour garantir une élasticité ponctuelle suffisante du sol. Une partie des plafonds seront perforés pour des raisons acoustiques. Les casiers d'élèves des couloirs des bâtiments B et C seront construits en bois aggloméré peint.

Le choix définitif des matériaux tiendra compte de leur prix de pose, de leur longévité, de leur résistance et de l'entretien qu'ils demandent. Le choix de matières naturelles, comme le bois par exemple (fenêtres, portes, revêtements), recyclées ou recyclables seront privilégiés.

Matériaux de démolition

Les matériaux inertes de démolition (principalement la maçonnerie) seront, dans la mesure du possible, réutilisés pour les remblayages. Ceci évitera une évacuation puis un apport de nouveaux matériaux onéreux et réduira les transports par camion.

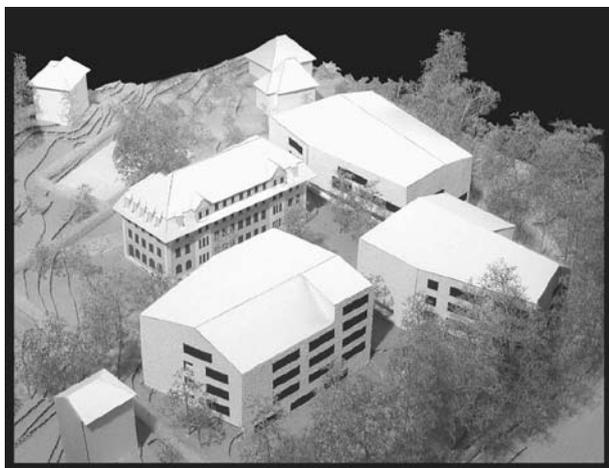
Accès pour handicapés

Tous les bâtiments seront accessibles aux personnes handicapées. L'aula sera équipée d'une boucle pour malentendants.

2.4 Concept énergétique et technique

Les exigences Minergie ne s'appliquent qu'aux trois nouveaux bâtiments. Une étude énergétique globale permet de proposer une utilisation rationnelle de l'énergie et d'en diminuer la consommation. Les solutions prennent également en compte l'énergie due à l'apport solaire, aux conditions du vent pour l'aération naturelle des locaux ou encore la limitation de l'utilisation d'eau chaude sanitaire. Le Service des transports et de l'énergie et celui de l'environnement ont été consultés dans le cadre de cette étude.

Dans l'ancien collège, l'étanchéité des nouvelles fenêtres sera compensée par une ventilation à faible flux pour éviter les problèmes de condensation à l'intérieur du bâtiment. Dans les nouveaux bâtiments, les locaux seront équipés par une ventilation contrôlée assurant un renouvellement d'air suffisant. Une aération naturelle est prévue dans les salles de classes et les couloirs principaux pour permettre, en période chaude, de rafraîchir naturellement le bâtiment pendant la nuit.



L'installation existante de production de chaleur (au mazout) a été partiellement refaite en 2003, en particulier par la pose de deux nouvelles chaudières. La distribution dans l'ancien collège devra être entièrement refaite. Les deux citernes (80 000 litres chacune) installées en terre il y a environ 40 ans, seront enlevées car elles ne sont plus conformes aux normes en vigueur.

Une analyse détaillée concernant le choix de la production de chaleur a permis de comparer des solutions à partir d'énergies renouvelables et non renouvelables. Une solution avec chaudière à bois (avec pellets) a été étudiée. Cependant, ce type de chaudière émet des poussières fines (PM10) non tolérées en milieu urbain. Les nouvelles normes imposent des filtres à particule qui, pour une ins-

tallation de cette puissance, sont des équipements onéreux. Dans le cas du projet de Gambach, le chauffage au bois n'offre pas une solution rationnelle et économique.

La version retenue est une installation au gaz naturel, branchée sur le réseau existant de la parcelle. Une nouvelle chaudière à gaz à condensation (avec haut rendement) est prévue. Une part de 20% de l'eau chaude sanitaire des douches des salles de sport sera produite par des capteurs solaires d'environ 50 m² en toiture du Bâtiment C.

Une installation MCR (mesure-contrôle-régulation) permettra la gestion technique optimisée des bâtiments, en particuliers de l'énergie. Elle assurera un bon fonctionnement conjoint et coordonné des systèmes techniques et pourra être connectée au système de télégestion des bâtiments de l'Etat de Fribourg.

3. ESTIMATION DES COÛTS ET FINANCEMENT

3.1 Devis pour le réaménagement et les nouvelles constructions

Le devis comprend l'ensemble des coûts liés à la rénovation et au réaménagement de l'ancien collège (Bâtiment A) et à la construction des nouvelles bâtisses (Bâtiments B, C et D). Il est annexé au présent message et présenté selon la méthode des codes de frais de construction (CFC). Les prix ont été calculés sur la base des plans et du développement technique actuel du projet. Ce sont les tarifs du marché actuel pour des adjudications qui seraient effectuées en 2007. Tous les coûts sont calculés, y compris la TVA.

Le devis général se présente comme suit:

		Fr.
CFC 1	Travaux préparatoires	2 458 200
CFC 2	Bâtiment	43 590 700
CFC 3	Equipements d'exploitation	4 089 200
CFC 4	Aménagements extérieurs	2 722 650
CFC 5	Frais secondaires et compte d'attente	1 432 600
CFC 6	Subventions	-13 300
CFC 8	Matériel didactique	1 557 650
CFC 9	Ameublement et décoration	2 317 300
	Total TTC	58 155 000

Le coût du CFC2, devisé à 43 590 700 francs et rapporté au m² de surface brute de plancher selon la norme SIA 416, soit 16 050 m², s'élève à 2718 francs/m², coût comparable aux autres bâtiments du même type. Voici une comparaison qui tient compte des prix réactualisés et compatibles Minergie:

Bâtiments	Coût total du CFC2 (indexé)	Surface de plancher (SIA 416)	Prix / m ² moyen (indexé)
CO La Tour-de-Trême	55 437 000 francs	21 700	2 555 francs
Nouveau collège Gambach	43 590 700 francs	16 040	2 718 francs
GYB Payerne	54 900 000 francs	19 500	2 815 francs
ECDD	34 311 000 francs	12 115	2 832 francs

Au CFC 6, les subventions ne comprennent que les montants accordés pour l'installation des paratonnerres. En effet, il ne faut plus attendre de subventions de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), pour la part de l'enseignement commercial, en matière de nouvelles constructions. A partir de 2007, les subventions fédérales pour la formation professionnelle sont réparties selon un mode forfaitaire comprenant une part pour les constructions.

3.2 Conséquences sur les coûts de fonctionnement

Dans les considérations qui suivent, il faut tenir compte du fait que les nouvelles constructions sont destinées à un collège qui existe déjà et qui est en exploitation. Ainsi, en ce qui concerne les frais directement liés à l'enseignement, notamment les salaires d'enseignants qui constituent l'essentiel des dépenses d'une école, les nouvelles constructions n'auront pas d'incidences sur le budget global de l'Etat. Certes, une augmentation de l'effectif des élèves et des classes est prévue sur le site de Gambach, mais cela correspondra automatiquement à une diminution équivalente dans les collèges de St-Michel ou Ste-Croix, actuellement en surnombre d'élèves. Les variations d'effectifs ne seront pas dépendantes d'une nouvelle construction et le nombre total des classes gymnasiales dans les collèges de la ville n'en sera guère affecté.

Les différences doivent être recherchées dans les frais d'exploitation et les charges concernant les bâtiments. A ce titre il faut signaler les frais payés actuellement pour les locaux loués, soit les bâtiments du site de Gambach, ainsi que le bâtiment de l'École libre publique (ELP). Aux comptes 2006 de l'Etat, ces montants s'élèvent à 1 302 650 francs, répartis ainsi:

- location payée à la Congrégation des Sœurs Ursulines: 680 246 francs
- charges facturées par la Congrégation: 279 237 francs (y compris 1.33 EPT de conciergerie)
- location payée à l'ELP: 343 167 francs, charges comprises.

A terme, ces montants seront remplacés par les charges d'exploitation des nouvelles constructions. Pour ce genre de bâtiments, les charges annuelles (chauffage, électricité, eau, contrats d'entretien, conciergerie, etc.) sont estimées à 1% du coût global de construction. A ce titre un total de 580 000 francs annuel sera certainement suffisant, y compris 2 EPT de conciergerie. Un gain annuel de 722 650 francs peut donc être estimé sur les charges de location et d'exploitation.

Toutefois durant les premières années, le budget du collège de Gambach sera grevé du montant des amortissements qui, selon les normes légales en vigueur, s'élèvent annuellement à 10% du montant de la valeur résiduelle des immeubles.

Finalement on signalera, comme déjà évoqué ci-dessus, le fait qu'à partir de 2007, les subventions de l'OFFT sont réparties selon un mode forfaitaire comprenant une part pour les constructions. A titre indicatif, en raison de la part de l'enseignement professionnel au Collège de Gambach (Etudes commerciales et Maturité professionnelle commerciale MPC), le canton recevra annuellement un montant forfaitaire de l'ordre de 770 000 francs. Avant l'introduction du régime forfaitaire, la subvention an-

nuelle allouée au collège de Gambach était de 550 000 francs.

3.3 Coûts totaux

Pour avoir une vue financière totale du projet, il convient de prendre en compte pour mémoire le crédit de 11 100 000 francs accordé par le Grand Conseil par décret du 2 février 2005, couvrant le rachat de la propriété à la Communauté des Sœurs Ursulines pour le montant de 9 300 000 francs ainsi qu'un crédit pour les études préparatoires de 1 800 000 francs.

A ce titre, le projet du nouveau Collège de Gambach représentera un coût total de 69 255 000 francs.

4. CALENDRIER

Sous réserve de l'issue de la votation populaire qui doit avoir lieu avant la fin mars 2008, le début des travaux est prévu au printemps 2009. Selon la planification envisagée, l'exécution des travaux de construction devrait durer environ 42 mois, de façon à permettre une mise en service progressive des nouvelles installations dès l'automne 2011. La fin des travaux est prévue pour 2012.

Le Collège de Gambach devra rester en activité tout au long du chantier. L'exécution des travaux s'effectuera donc en trois étapes successives: les premières constructions devront être entièrement achevées avant de commencer les suivantes, puis de désaffecter provisoirement le bâtiment principal actuel (Bâtiment A). L'activité du collège se déroulera en partie sur le site de Gambach et en partie dans les locaux loués à l'École libre publique (ELP) de Fribourg.

5. REFERENDUM

Le crédit d'engagement dépasse la limite prévue par l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, soit 26 644 122 francs) et devra par conséquent être soumis au référendum financier obligatoire.

6. CONCLUSIONS

En fonction des besoins développés par la DICS, le Conseil d'Etat invite par conséquent le Grand Conseil à adopter le projet de décret annexé.

Annexes: documentation complémentaire comprenant:

- Dossier de plans
- Programme des locaux
- Calcul des coûts de construction
